

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de MARCILLAC-VALLON

Séance du 30 mars 2026

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal **19**
En exercice **19**
Qui ont pris part à la délibération **19**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX et le TRENTE MARS à 20 heures,
le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Léon THEBAULT-MAVIEL, Maire.

Vote

Pour **19**
Contre **0**
Abstentions **0**

Présents : 19
Fabien CABROLIER, Didier CARLES, Sylvain CARLES, Alain
CAZALS, Hélia CERVEAU, Laurence DALBIN, Christophe DEGOY,
Agathe DELEBARRE, Stéphanie DELTOR, Nathalie GELY, Isabelle
HOCHART, David JOURDON, Didier LAURENS, Antoine
MALRAISON, Corinne MAVIEL, Joan MEGRET, Frédéric
MONTEILLET, Jean-Philippe MOULIN, Léon THEBAULT-MAVIEL.

Date de la convocation

23/03/2026

Date d'affichage

26/03/2026

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Isabelle HOCHART

Délibération n° 2026/04/036 – Désignation d'un représentant auprès de l'OGEC du Vallon

Vu le Code de l'Education et notamment l'article L442-8 ;
Vu le Contrat d'association en date du 12 décembre 2002 ;
Vu la Convention de forfait communal - Classes sous contrat d'association, en date du 28 décembre 2016 ;

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de désigner un représentant, qui sera invité à participer chaque année avec voix consultative, à la réunion du conseil d'administration de l'OGEC du Vallon, dont l'ordre du jour porte sur l'adoption du budget des classes sous contrat d'association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- de désigner Léon THEBAULT-MAVIEL pour représenter la Commune de Marcillac-Vallon auprès du Conseil d'Administration de l'OGEC du Vallon.
- de désigner Didier CARLES, en qualité de suppléant.

*Acte rendu exécutoire,
Après transmission par voie dématérialisée
En Préfecture le :
Publication le :
Le Maire, Léon THEBAULT-MAVIEL*

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire, Léon THEBAULT-MAVIEL